n° 28191

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
15/07/2015	15/07/2015	F093 15P0144

1. Intitulé du projet

Station d'épuration Amphitria - Cap Sicié
Réparation de la digue de protection

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	C.A. Toulon Provence Méditerranée
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Hubert FALCO
RCS / SIRET	2 4 8 3 0 0 5 4 3 0 0 0 7 6 — Forme juridique : EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10° - e)	Reconstruction d'un ouvrage ancien destiné à combattre l'érosion du littoral d'une emprise totale de 1 950 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Reconstitution d'une partie des enrochements de protection du terre plein existant, dont un récent diagnostic a mis en évidence certains désordres potentiellement dangereux pour la pérennité de l'ouvrage.
Le linéaire concerné par les travaux est de 60 m environ sur les 250 m de la totalité de l'ouvrage. Il est centré autour de l'émissaire de rejet des effluents de la station.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal de pérenniser l'ouvrage de protection du terre plein recevant la station Amphitria. Les désordres signalés par le diagnostic de l'ouvrage ne sont pas dangereux à court terme mais ils nécesssitent une intervention afin de ne pas risquer une ruine de l'ouvrage à plus longue échéance.
Ces désordres (blocs cassés ou déplacés, carapace de l'émissaire dégradée, butée de pied décalée) étant localisés autour de l'émissaire, il est également indispensable d'assurer une parfaite protection de cet ouvrage sensible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :
* dépose d'une partie des blocs Acropode™,
* évacuation des blocs hors d'usage,
* repose avec réagencement des blocs,
* reprise de la butée de pied,
* confortement de la carapace de l'émissaire.

Aucun renforcement du noyau de la digue n'est nécessaire.

Les travaux sont prévus sur une durée de 3 mois de préférence en période estivale pour s'affranchir au maximum des aléas climatiques dans la zone des travaux directement et fortement exposée aux houles du sud.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La digue de protection ne fait pas l'objet d'une quelconque exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est également soumis à déclaration au titre de l'article R 214-1du code de l'environnement pour la rubrique 4.1.2.0-1° :
"Travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant inférieur à 1 900 000 euros".

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
* Linéaire d'enrochement à reprendre	60 ml
* Surface d'enrochement à repositionner	1 950 m²
* Tonnage d'enrochement à déplacer	10 000 T
* estimation du projet	1.6 M€ HT

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cap Sicié
La Seyne sur mer

Coordonnées géographiques[1] Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 5° 51' 4".25 **Lat.** 43°02'57"60

Point d'arrivée : **Long.** 5°51' 6"26 **Lat.** 43°02'56"91

Communes traversées :

La Seyne sur mer

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [x] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [x] Non [ ]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? L'ouvrage a été autorisé dans le cadre plus large de la construction de la station entre 1991-94 (digue) et 1994-97 (station).

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [ ] Non [ ]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet ne fait pas partie d'un programme de travaux à proprement parlé, il s'inscrit naturellement dans le cadre de l'entretien régulier du site.
D'autres interventions sont prévues sur bâti de la station dans le cadre de cet entretien.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise des travaux projetés ne fait l'objet d'aucun usage.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [x] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU du 24 février 2004 - A jour de sa modification n°2 du 22/10/2012.
Le site est clasé en zone ND "*espaces naturels repérés dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au titre des espaces remarquables au sens de la loi littoral (L.146-6 du code de l'urbanisme)*".
Dans cette zone, le règlement autorise :
Les bâtiments et ouvrages techniques divers nécessaires au fonctionnement des services publics et conformes à la destination générale de la zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[x]	[ ]	ZNIEFF terrestre de type I n° 83-201-15 : Flanc sud du Cap Sicié ZNIEFF terrestre de type II n° 83-201-100 : Cap Sicié
en zone de montagne ?	[ ]	[x]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[x]	[ ]	Commune de La Seyne sur mer; Le site est également limitrophe avec la commune de Six Fours sur mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[x]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[x]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Le Cap Sicié et ses abords (n°93C83043 du 20 juin 1989)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans le site FR9301610 Cap Sicié - Six Fours
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Environ 150 blocs préfabriqués en béton de type Acropode™ seront apportés en complément des blocs existants. Aucune ressource du sol ou du sous sol du site ne sera utilisée
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les travaux seront menés essentiellement depuis la terre afin de réduire au maximum les aléas climatiques, réduisant de fait les impacts sur la faune et la flore marines. La procédure de pose des enrochements intégrera la limitation des mouvements d'eau et de la mise en suspension d'éléments. Les interventions maritimes sont très réduites dans le temps.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	L'emprise du chantier sera sur le site viabilisé de la station. L'approvisionnement sera réalisé par le souterrain d'accès propre à la station.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les travaux s'effectueront en période estivale pour s'affranchir des aléas liés à des tempêtes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La station d'épuration produit une très légère odeur qui est pratiquement insensible à l'extérieur, emprise prévue du chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les blocs cassées seront évacués en décharge comme déchets non dangereux. Du fait de leur constitution en béton, ils pourrront faire l'objet d'un traitement en filière de revalorisation.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non le but est de reconstituer à l'identique, la protection actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Par sa relative faible importance, l'absence d'incidence environnementale par rapport à l'état actuel, et la mise en oeuvre de mesures de protection de la flore sous marine qui seront précisées dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, il ne parait pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
* Les biocénoses du site en 2009 * Evolution des herbiers de Posidonies entre 2001 et 2009 Ces deux annexes montrent la relative pauvreté des abords immédiats du site du projet en matière de biocénoses.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus x

Fait à Toulon le, 15 JUIL. 2015

Signature

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TPM